



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/1999/10/Add.1  
8 avril 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Troisième session, 7-9 juin 1999  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Note du secrétariat

1. Le présent additif au document sur les "orientations stratégiques pour le développement de l'entreprise" (TRADE/1999/10) donne des précisions sur les activités en cours et prévues dans les deux domaines suggérés :

- Développement de l'esprit d'entreprise et des PME
- Compétitivité dans les industries de base.

2. Dans le premier de ces grands domaines, différents pays en transition ont indiqué un certain nombre de priorités et de créneaux spécifiques pour lesquels la CEE serait la mieux placée pour entreprendre les activités nécessaires présentant un rapport coût-efficacité optimal. Un certain nombre d'orientations sont étudiées : meilleures pratiques concernant le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises; restructuration du tissu entrepreneurial, en particulier dans le secteur tertiaire et activités des PME, essentiellement dans les pays en transition. Ces différentes activités sont soumises au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise pour qu'il les examine et approuve leur inscription au programme de travail.

3. Dans le second domaine, l'idée est d'aider les entreprises des secteurs industriels de base dans la région de la CEE - essentiellement, mais pas exclusivement, dans les domaines de l'acier et de la chimie - à améliorer

leur compétitivité et à adopter les meilleures pratiques dans la perspective d'un développement durable. Fondés sur le Plan d'action de la CEE de 1999, les programmes portent notamment sur les points suivants : développement durable; restructurations et privatisations destinées à assurer une meilleure compétitivité; et services de statistique et d'information dans ces secteurs industriels. Des activités sont en cours sous la supervision des groupes spéciaux d'experts de l'acier et de l'industrie chimique, conformément au programme adopté par le Comité à sa deuxième session, tenue du 16 au 18 juin 1998 (ECE/TRADE/222, par. 42).

A. DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

A.1 Meilleures pratiques actuelles en matière de développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises

A.1.1 *Développement des entreprises via Internet dans les pays en transition*

4. Le secrétariat élaborera et s'emploiera à faire appliquer un ensemble de principes directeurs sur le commerce électronique et le développement des entreprises via Internet dans les pays en transition. Une équipe spéciale sera constituée pour examiner l'infrastructure juridique, réglementaire et institutionnelle nécessaire pour le commerce électronique et définir les possibilités de développement des entreprises via Internet dans les pays en transition. Cette étude portera notamment sur le coût des services Internet ainsi que sur la possibilité d'avoir accès à ces services et de disposer des autres institutions d'appui nécessaires. Les résultats seront examinés lors d'un forum sur le commerce électronique et le développement des entreprises via Internet dans les pays en transition dans le but de mettre au point un programme de travail qui permettra de répondre aux besoins constatés. Les publics visés seront notamment les ministères, le secteur privé et les instituts de recherche, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales. Les travaux de la CEE dans ce domaine seront centrés sur les pays en transition et coordonnés avec ceux menés dans le cadre des programmes correspondants d'autres organisations internationales, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation internationale de normalisation et la Banque des règlements internationaux

A.1.2 *Centre de diffusion des meilleures pratiques et de l'expérience acquise en matière de développement des entreprises*

5. La quantité de documents disponibles sur le développement des entreprises, par exemple les manuels sur les meilleures pratiques et les rapports sur l'expérience acquise, augmente à un rythme toujours plus rapide. Toutefois, les premiers intéressés, c'est-à-dire les entrepreneurs du secteur privé, en particulier ceux qui envisagent de créer une entreprise, peuvent ne pas avoir accès à ces informations, ce qui se traduit parfois par des échecs et des erreurs qui auraient pu être évités. La CEE propose de lancer

une initiative visant à examiner les possibilités pratiques de mettre en place un réseau de services orienté vers les entreprises - et les entrepreneurs. Il s'agirait de mettre au point un mécanisme permettant de faire connaître les leçons tirées de l'expérience et de diffuser les rapports, les directives et autres formes d'information établis grâce aux efforts de nombreux organismes et organisations internationaux, régionaux et nationaux. L'accent sera mis plus particulièrement sur les meilleures pratiques pour renforcer le rôle des femmes dans les entreprises.

## A.2 Restructuration du tissu entrepreneurial

### A.2.1 *Zones de développement des entreprises : technopoles et parcs scientifiques*

6. Le programme a pour but de regrouper les réseaux de parcs scientifiques et de technopoles existants, en particulier dans les pays en transition, ainsi que des universités et des instituts de recherche de premier plan, afin d'examiner les méthodes et les structures de base nécessaires pour créer des parcs scientifiques en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Au cours du programme, les bases législatives et normatives requises seront examinées en vue d'élaborer des lignes directrices concernant les meilleures solutions pratiques mises au point pour que les parcs scientifiques puissent fonctionner et exploiter à des fins commerciales les travaux scientifiques réalisés. L'objectif final du programme est de mettre en place un réseau de parcs scientifiques et de technopoles pour promouvoir des activités analogues dans tous les pays en transition et faire bénéficier ces derniers des enseignements tirés par les États membres de la CEE et de l'expérience qu'ils ont acquise. En fonction des résultats du programme pilote, un programme sera élaboré pour mettre au point des directives concernant les meilleures pratiques pour les parcs scientifiques et les technopoles.

### A.2.2 *Pépinières d'entreprises, pôles de croissance et développement d'entreprises régionales correspondantes dans les villes mono-industrielles*

7. L'objectif du programme est d'évaluer la possibilité pratique de constituer des groupes d'entreprises privées axées sur la prestation de services dans des villes mono-industrielles afin de diversifier leur tissu économique, de faire prévaloir les meilleures pratiques en matière de développement des entreprises et d'accélérer la transition dans ces zones urbaines. Le programme visera essentiellement à développer et à promouvoir quelques-unes des activités autres que les activités essentielles dans des domaines tels que la construction, les transports, le nettoyage et les services industriels connexes, le logement, l'alimentation et la restauration.

## A.3 Promotion des petites et moyennes entreprises

8. En attendant l'élaboration et l'adoption par le Comité d'un programme de fond présentant une analyse des principes directeurs concernant le développement des PME, les activités dans ce domaine sont entreprises par l'Unité de coordination des activités opérationnelles, qui répond aux demandes des États membres. L'Unité de coordination est chargée d'organiser des séminaires et des ateliers et de mettre en oeuvre des activités de coopération

avec d'autres organisations internationales présentes dans la région. Les informations détaillées qui en découlent sont communiquées au Comité pour le tenir au courant de ces activités entreprises en fonction de la demande et de leurs relations réciproques avec le programme intégré de développement des entreprises prévu.

A.3.1 *Guides, documents et informations sur les petites et moyennes entreprises*

9. En 1999, deux publications concernant l'une "Les PME dans les pays en transition en 1997-1998" et l'autre "Les PME dans les pays en transition en 1999" seront imprimées. L'élaboration d'une autre publication consacrée à l'harmonisation des statistiques des PME dans les pays en transition membres de l'Accord de libre-échange de l'Europe centrale commencera en 1999. Une base de données sur les PME des pays de l'Initiative centre-européenne sera constituée en 1999 cependant qu'il est prévu d'en établir une autre sur la Communauté d'États indépendants en l'an 2000.

10. La CEE établira un document sur les agents ou organes de coordination des PME pour les questions de politique générale, les autorités gouvernementales, les centres de conseil et d'information pour les entreprises et les autres institutions d'appui des PME (OPA/AC.13/1). Un document sur le financement des PME dans le cadre du programme de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est relatif aux politiques financières propres à renforcer les PME sera publié avec le concours de la Turquie et des milieux d'affaires. D'autres guides et documents seront examinés lors de réunions d'experts, selon qu'il conviendra.

A.3.2 *Séminaires et ateliers*

11. La série de séminaires et d'ateliers se poursuivra. En 1999, un séminaire sur le rôle des autorités locales ou régionales dans la création d'entreprises se tiendra à Érevan (Arménie). Un séminaire sur les meilleures pratiques en matière de développement de l'esprit d'entreprise et des PME dans les pays en transition sera organisé à Genève en 1999 sur la base de l'expérience tchèque et un autre l'année suivante sur la base de l'expérience slovène.

12. En 1999, sont également prévus au programme une réunion d'experts sur les pépinières d'entreprises, un atelier sur les PME dans le domaine du tourisme et un séminaire sur la coopération entre les PME et les sociétés transnationales, à Bakou (Azerbaïdjan). Un stage de formation de formateurs spécialisés dans le lancement de nouvelles entreprises sera également organisé pour les pays en transition d'Asie centrale, conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

A.3.3 *Élaboration de programmes concernant les petites et moyennes entreprises et coopération avec des sous-groupes régionaux et des organisations internationales*

13. L'Unité de coordination des activités opérationnelles étudie la possibilité d'organiser des ateliers sur le développement de l'esprit d'entreprise et l'instauration de la démocratie en Asie centrale. La coopération se poursuivra avec l'Organisation de coopération économique de

la mer Noire, l'Initiative centre-européenne, la Communauté d'États indépendants et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, le Programme LEED du Conseil de l'Europe et le Programme FEED de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi qu'avec les groupes de donateurs de la Banque mondiale pour le développement des PME et le développement des secteurs financiers. Une assistance continuera à être fournie aux pays en transition dans le cadre de missions consultatives. En 1999, des missions sont envisagées dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova et Slovénie.

B. COMPÉTITIVITÉ DANS LES INDUSTRIES DE BASE

B.1. Développement durable

14. Les activités en cours ci-après se déroulent dans le cadre des programmes régionaux existants, CHEMISEED (développement économique et écologique durable de l'industrie chimique) et MÉTALLURGIE et ÉCOLOGIE :

B.1.1 *Projet-pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques*

15. Ce programme a débuté en mars 1994. Une sixième réunion d'experts se tiendra en avril 1999 pour évaluer les informations émanant de l'Équipe spéciale du projet-pilote et pour prévoir la suite des actions de nettoyage. Ces réunions d'experts devraient se poursuivre à raison d'une par an. Le secrétariat rédigera un document récapitulant les données d'expérience accumulées jusqu'ici et contenant des études de cas. Le "Répertoire des techniques de décontamination des sols et des entreprises assurant la remise en état des sols" sera mis à jour.

B.1.2 *Banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays de la région de la CEE*

16. L'activité initiale, qui visait à réaliser une étude comparative des dispositions législatives applicables à l'industrie chimique dans les pays membres de la CEE, a été transformée et consiste maintenant à poursuivre la constitution d'une base de données appelée CHEMLEX, qui a pour objet d'aider les pays en transition à se doter d'une législation uniforme pour l'industrie chimique sur le modèle de celle qui existe en Europe occidentale. Cette activité facilitera le commerce et favorisera la normalisation en matière d'environnement et l'harmonisation des statistiques. La base CHEMLEX a été publiée sous forme de CD-ROM au milieu de 1998. La CEE a l'intention de poursuivre la collecte des données et de mettre à jour la banque de données sur la base des observations communiquées par les premiers utilisateurs, à supposer que les ressources extrabudgétaires nécessaires puissent être obtenues.

B.1.3 *Séminaire sur l'analyse, les méthodes de traitement et la régénération des sols pollués*

17. Ce séminaire se déroulera du 13 au 15 avril 1999 à Paris, à l'occasion des expositions Interchimie 99 et Mesucora 99, comme suite à l'Atelier international sur les techniques de décontamination et de réhabilitation

des sols pollués tenu à Paris en 1995. Les participants à de précédents séminaires et ateliers ont recommandé que d'autres séminaires et ateliers relatifs à cette question soient organisés et ce séminaire devrait faire une recommandation allant dans le même sens.

B.1.4 *Centre régional de la gestion de l'environnement pour l'industrie chimique*

18. Un Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique a été créé en Pologne en 1992. Il a pour but d'améliorer les résultats des fabricants de produits chimiques d'Europe centrale et orientale en matière de gestion de l'environnement, de sécurité et de qualité. Le Centre exerce ses activités en partie sous les auspices de la CEE. Plusieurs ateliers ont été organisés par le Centre, avec la participation d'experts de pays en transition. Trois nouvelles manifestations sont prévues pour 1999, notamment un atelier sur l'application des normes ISO 14000 (normes de management environnemental) dans l'industrie chimique des pays en transition.

B.1.5 *Atelier sur la ferraille métallurgique contaminée radioactive*

19. Les matériaux recyclés représentent une part croissante des matières premières de récupération utilisées par l'industrie mondiale. À partir du premier cycle d'utilisation, certaines de ces matières restent contaminées pendant longtemps ou en permanence (alliages, radioactivité, etc.). Une utilisation non réglementée de ces matières premières secondaires peut faire perdre tout ou partie de leur valeur aux nouveaux produits dans lesquels elles sont intégrées. Un atelier sur la ferraille métallurgique contaminée radioactive sera organisé conjointement par la CEE, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Fédération des producteurs d'acier de la République tchèque, du 26 au 28 mai 1999 à Prague. Suite à cette manifestation, l'organisation d'autres ateliers et séminaires de ce type devrait être proposée.

B.2 Restructurations et privatisations

B.2.1 *Table ronde sur les obstacles aux restructurations industrielles dus à l'existence de sureffectifs : le cas des aciéries*

20. Ce programme cherche à déterminer les incidences des sureffectifs sur les restructurations industrielles. Le secrétariat établira un rapport succinct sur cette question, en coopération avec les représentants des pays producteurs d'acier et de la Commission européenne. Il organisera une table ronde sur ce sujet, qui devrait se tenir à Genève le 28 octobre 1999, juste avant la Réunion spéciale sur le marché de l'acier (29 octobre).

B.2.2 *Atelier sur la restructuration et la modernisation de l'industrie chimique des pays en transition*

21. Un atelier sur ce sujet a été organisé avec succès en Ukraine. Dans beaucoup de pays en transition, l'industrie chimique a pâti d'une sérieuse baisse de la production ces dernières années et il faut la moderniser grâce à des coentreprises, à des investissements étrangers, au transfert de

technologies et à la mise à jour des technologies existantes. Des exemples de ce qui s'est fait et de ce qui pourrait se faire dans ce domaine ont été présentés et examinés pendant l'atelier. La méthode utilisée pour cette restructuration et cette modernisation peut être appliquée à d'autres pays en transition et à d'autres secteurs industriels. Les participants ont estimé qu'il pourrait être utile d'organiser un atelier de ce type dans d'autres pays. En outre, une étude sur le sujet susmentionné a été publiée par la CEE en 1998. Il a également été suggéré de réaliser une étude sur la restructuration des entreprises chimiques occidentales, en particulier parce que ces deux études pourraient alors servir de modèles applicables au niveau intersectoriel pour examiner d'autres branches d'activité. De surcroît, l'évolution des entreprises employant entre 2 000 et 5 000 personnes mérite d'être analysée plus avant et semble être très variable tant entre différentes parties de l'Europe qu'entre différents secteurs industriels.

#### B.2.3 *Séminaire sur la structure de la consommation d'acier*

22. Le Séminaire a pour objectif de faire en sorte que les capacités de production du secteur soient mieux adaptées à la demande prévue sur le marché mondial. À l'invitation de la délégation hongroise, le Séminaire aura lieu en mai 2000 à Budapest.

#### B.2.4 *Répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants*

23. Un "Répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants" concernant les pays en transition a été publié. Il constitue un instrument important pour favoriser les contacts internationaux entre entreprises. Le Répertoire fait actuellement l'objet d'un nouveau tirage et paraîtra sous forme de copublication avec un éditeur extérieur. Il faut le mettre régulièrement à jour pour que les données restent valables.

#### B.2.5 *Voyage d'étude sur l'industrie sidérurgique chinoise*

24. Le Groupe spécial d'experts de l'acier a accepté l'invitation que lui avait adressée la délégation chinoise à se rendre en Chine du 15 au 22 octobre 2000 pour visiter les installations sidérurgiques dans le but d'échanger des données d'expérience présentant un intérêt pour la restructuration de l'industrie sidérurgique.

### B.3. Statistiques et services d'information

#### B.3.1 *L'industrie chimique - Revue annuelle*

25. La "Revue annuelle" est établie par le secrétariat à partir des informations recueillies auprès des agents ou centres de coordination dans toute la région de la CEE, ainsi que d'autres ressources disponibles au secrétariat de la CEE et d'autres documents portant sur tous les grands domaines relatifs aux produits chimiques. La "Revue annuelle" est publiée régulièrement depuis 1971. Une équipe spéciale a examiné la structure et le contenu de la partie statistique de la "Revue annuelle" et des modifications ont été apportées.

B.3.2 *Revue annuelle du marché de l'acier*

26. La "Revue annuelle du marché de l'acier" est publiée par le secrétariat à partir d'informations originales émanant directement des principaux pays producteurs d'acier dans le monde. La revue est la seule analyse de ce type disponible. Son intérêt est reconnu au niveau international par les acteurs du marché et les pouvoirs publics. Néanmoins, il faudra peut-être en supprimer la publication car le secrétariat ne dispose pas des ressources nécessaires pour préparer l'édition 1998-1999.

B.3.3 *Étude sur la ferraille sidérurgique - mise à jour pour 1999*

27. Cette étude rassemble des informations sur l'évolution de l'offre de ferraille au niveau international. Elle contient un examen des aspects économiques de l'utilisation de la ferraille par rapport aux autres matières premières concurrentes. Le secrétariat mettra l'étude à jour en 1999.

B.3.4 *Bulletin annuel de statistiques de l'acier en Europe, Amérique du Nord et Asie, Bulletin annuel du commerce mondial de l'acier et Bulletin trimestriel de statistiques provisoires (statistiques rapides) de l'acier*

28. Ces trois bulletins qui présentent des données originales sur l'industrie sidérurgique des principaux pays producteurs et consommateurs d'acier dans le monde, ont été récemment réorganisés sous la direction d'une équipe spéciale composée d'experts des pays et des organisations internationales les plus représentatifs. Les représentants de ce secteur industriel exercent de fortes pressions pour que les données concernées continuent à être rassemblées et distribuées régulièrement.

-----